



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des avancées pour l'accès des ultramarins au programme Erasmus

Maurice Ponga, Younous Omarjee et plusieurs députés européens de différentes nationalités et groupes politiques ont adressé récemment une question écrite à la Commission européenne concernant la prise en compte des spécificités ultramarines dans le cadre du programme Erasmus +.

Le nouveau règlement Erasmus + renforce les programmes d'échanges intra-européens pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport et prévoit un certain nombre de financement pour accompagner ces programmes. Grâce notamment aux amendements qui avaient été déposés par les députés ultramarins lorsque le texte était soumis à l'examen du Parlement européen, le règlement reconnaît les contraintes imposées par l'éloignement des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre-mer et prévoit que celles-ci soient prises en considération pendant la mise en œuvre de ces programmes. Concrètement, cela devrait signifier que tous les surcoûts liés à l'éloignement, qui concernent principalement le prix des billets d'avion, soient compensés à hauteur suffisante pour garantir que les ultramarins ne soient pas pénalisés et qu'ils puissent bénéficier du programme Erasmus dans les mêmes conditions que les autres citoyens européens.

Mais force est de constater que malgré la disposition prévue dans le nouveau règlement, ces contraintes continuent à pénaliser les ultramarins. Et la participation des ultramarins au programme Erasmus reste beaucoup moins élevée que sur le continent.

Face à cette situation, les députés européens ont demandé à la Commission européenne de prendre des mesures pour garantir l'accès effectif et équitable des ultramarins, et de porter une attention toute particulière sur les ultramarins hyper éloignés du continent européen, c'est à dire ceux situés à plus de 12 000 km.

Dans une réponse adressée aujourd'hui aux députés européens, le Commissaire européen Tibor Navracsics, chargé de l'Éducation, de la culture, de la jeunesse et du sport, s'est engagé à analyser cette question complexe et à proposer une proposition concrète d'ici 2016. Il ajoute que pour l'année 2015, la Commission adoptera des dispositions permettant de faire des exceptions afin d'assurer une meilleure prise en charge des frais de voyage plus élevés engagés par les étudiants de certains pays et territoires d'outre-mer. Pour Younous Omarjee, *"c'est un message encourageant adressé aux ultramarins. Avec les nouvelles mesures qui seront bientôt en vigueur, les ultramarins*

seront mieux à même de bénéficier de ce programme Erasmus qui a fait toutes ses preuves à l'avantage notamment de nos étudiants". Pour le Député du Pacifique Maurice Ponga, " c'est une très bonne nouvelle pour les étudiants océaniques qui étaient les plus pénalisés par ce système. Je suis heureux que la Commission revioie ainsi son dispositif pour permettre à nos étudiants d'aller étudier plus facilement dans les autres États membres de l 'Union européenne ".